

Communauté genevoise d'action syndicale (suisse)

Renforcer les liens entre syndicats algériens et suisses

A l'issue des rencontres qui se sont tenues à Genève du 7 au 9 juin 2006 et à Berne le 7 juin entre représentants des syndicats autonomes algériens et des syndicats genevois et suisses, la Communauté Genevoise d'action syndicale (CGAS) :

1. Condamne avec force les restrictions aux libertés syndicales frappant les syndicats autonomes, la répression s'abattant sur leurs militants et leurs cadres, l'instrumentalisation politique de la justice pour trancher des affaires internes aux syndicats autonomes.
2. Réprouve le maintien par l'arbitraire et la répression d'un monopole syndical de fait, ne correspond plus en rien à la représentativité réelle des diverses organisations syndicales sur le terrain, telle que les mesurent les mouvements de lutte engagés par les syndicats autonomes.
3. Appelle le gouvernement algérien à respecter les engagements pris par la signatures, en 1962, des conventions n°87 et n°98 de l'OIT protégeant les libertés syndicales et les travailleurs qui entendent les exercer, et de tous les conventions "fondamentales" qui traitent de questions considérées comme des principes et des droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
4. Appelle les syndicats suisses à exprimer leur solidarité avec les syndicats autonomes algériens